

**Méthane****078AGIS**

F+ : Extrêmement inflammable



2.1 : gaz inflammable.

**Danger****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identification du produit**

Nom commercial : Méthane  
N° FDS : 078AGIS  
Description chimique : Méthane  
No CAS : 000074-82-8  
No CE : 200-812-7  
No Index : 601-001-00-4  
N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement  
Formule chimique : CH<sub>4</sub>

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.  
Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Réaction chimique/synthèse  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : Air Liquide France Industrie  
110 Esplanade du Général De Gaulle  
Coeur Défense, tour A (36ème étage)  
92931 Paris la Défense Cedex FRANCE  
Tel. : +33 1 53 59 75 55  
Adresse e-mail (personne compétente) : Fds.GIS@airliquide.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)**

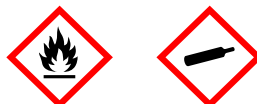
• Dangers physiques : Gaz inflammables - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Flam. Gas 1) - H220  
Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas) - H280

**Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: F+; R12

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

• Pictogrammes de danger

**Air Liquide France Industrie**110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE  
Tel. : +33 1 53 59 75 55**En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59**

**Méthane**
**078AGIS**
**SECTION 2. Identification des dangers (suite)**

- **Code de pictogrammes de danger** : GHS02 - GHS04
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**
  - **Prévention** : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
  - **Intervention** : P377 - Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.  
P381 - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
  - **Stockage** : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

- **Symbole(s)**



- **Phrase(s) R** : F+ : Extrêmement inflammable  
R12 : Extrêmement inflammable.
- **Phrase(s) S** : S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S33 : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**2.3. Autres dangers**

: Aucun(e).

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**
**3.1. 3.1 Substance / 3.2 Mélanges**

SUBST Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Méthane	100 %	74-82-8	200-812-7	601-001-00-4	* 1	F+; R12 Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement

\* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée

\* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée &lt; 1 T / an

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16. Voir au chapitre 16 le texte complet des mentions-H

**SECTION 4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

- **Inhalation** : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- **Contact avec la peau** : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
- **Contact avec les yeux** : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie. Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

**Air Liquide France Industrie**
**En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59**

110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE

Tel. : +33 1 53 59 75 55

**Méthane****078AGIS****SECTION 4. Premiers secours (suite)****4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

: Aucun(e).

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction****- Agents d'extinction appropriés** : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Risques spécifiques** : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.**Produits de combustion dangereux** : Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone.**5.3. Conseils aux pompiers****Méthodes spécifiques** : Si possible, arrêter le débit gazeux.  
Coordonner les mesures d'extinction des feux aux alentours. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage contaminée par le feu  
Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux.**Équipements de protection spéciaux pour les pompiers** : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**: Prendre en compte le risque d'atmosphères explosives  
Essayer d'arrêter la fuite.  
Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.  
Évacuer la zone.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.  
Éliminer les sources d'inflammation.**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

: Essayer d'arrêter la fuite.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

: Ventiler la zone.

**6.4. Référence à d'autres sections**

: Voir aussi les sections 8 et 13

**SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Sécurité lors de l'utilisation du produit** : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression  
Le produit doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité  
Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.  
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques).  
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
Évaluer les risques potentiels d'atmosphère explosive et le besoin d'équipements anti-explosion (ATEX)

**Méthane**
**078AGIS**
**SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)**
**Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz**

N'utiliser que des outils non étincelants  
 Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation

: Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.  
 Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
 Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
 Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber  
 Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles  
 Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en position d'utilisation  
 Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur  
 Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression  
 Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur  
 Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau  
 Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet  
 Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement  
 Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage  
 Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient  
 Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

: Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients  
 Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.  
 Entreposer à l'écart des gaz comburants et des autres matières comburantes. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite Les protection des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition Tenir à l'écart des matières combustibles. Toutes les installations électriques dans les stockages doivent être compatibles avec le risque d'exposition aux atmosphères potentiellement explosives  
 Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Aucun(e).

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

DNEL: niveau dérivé sans effet : Non disponible  
 PNEC:concentration prévisible sans effet : Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites  
 Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés  
 Maintenir une ventilation d'extraction appropriées localement et de l'ensemble  
 Penser à analyser les risques ( plan de prévention, permis de travail, ..) ex. pour la maintenance  
 La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur

**Méthane****078AGIS****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)****8.2.2. Équipements de protection individuelle**

l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessitent une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

- : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:  
Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.  
Porter des gants de protection en cuir et des chaussures de sécurité pour manutentionner les bouteilles  
Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique
- 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante** : Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gaz.  
- Couleur : Incolore.  
Odeur : Sans odeur.  
Point de fusion [°C] : -182  
Point d'ébullition [°C] : -161  
Point d'éclair [°C] : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz  
Vitesse d'évaporation (éther=1) : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz  
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] : 4,4 à 17  
Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.  
Densité relative, gaz (air=1) : 0,6  
Densité relative, liquide (eau=1) : 0,42  
Solubilité dans l'eau [mg/l] : 26  
Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau : 1,09  
Température d'auto inflammation [°C] : 595

**9.2. Autres informations**

- Autres données : Aucun(e).  
Masse molaire [g/mol] : 16  
Température critique [°C] : -82

**SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

- : Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

- : Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

- : Peut réagir violemment avec les oxydants.  
Peut former un mélange explosif avec l'air.

**10.4. Conditions à éviter**

**Méthane****078AGIS****SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)**

: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

: Air, Comburant.  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

**SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.  
**Corrosion cutanée / irritation cutanée** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Cancérogénicité** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Mutagénicité des cellules** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Toxicité pour la reproduction** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Pas d'effet connu avec ce produit  
**Danger par inhalation** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

**SECTION 12. Informations écologiques****12.1. Toxicité**

: Aucune donnée disponible.

**12.2. Persistance - dégradabilité**

: Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

: Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

: Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

: Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Effet sur la couche d'ozone** : Aucun(e).  
**Effet sur le réchauffement global** : Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.  
**Potentiel de réchauffement global [CO<sub>2</sub>=1]** : 25

**Méthane**
**078AGIS**
**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

: Éviter de rejeter à l'atmosphère.  
 Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air.  
 Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un anti-retour de flamme.  
 Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
 Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA (Doc. 30/10 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>)

**13.2. Informations complémentaires**

: Aucun(e).

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

Numéro ONU : 1971  
 Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.1 : gaz inflammable.

**Transport terrestre (ADR/RID)**

I.D. n° : 23  
 Désignation officielle de transport ONU : MÉTHANE COMPRIMÉ  
 Classe(s) de danger pour le transport : 2  
 Code de classification : 1 F  
 Instruction(s) d'emballage : P200  
 Restriction de passage en tunnels : B/D : Transport en citerne: Passage interdit dans les tunnels des catégories B, C, D et E; Autre transport : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.  
 Dangers pour l'environnement : Aucun(e).

**Transport par mer (IMDG)**

Désignation officielle de transport : METHANE, COMPRESSED  
 Classe : 2.1  
 Plan de secours (EmS) - Incendie : F-D  
 Plan de secours (EmS) - Epandage : S-U  
 Instruction d'emballage : P200

**transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Désignation officielle de pour le transport (IATA) : METHANE, COMPRESSED  
 Classe : 2.1  
 Passager et avion cargo : NE PAS EMBARQUER DANS UN AVION AVEC DES PASSAGERS  
 Par avion cargo uniquement : Autorisé  
 Instruction d'emballage - avion cargo uniquement : 200

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions spéciales pour l'utilisation : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
 S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.  
 Avant de transporter les récipients :  
 - S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.  
 - S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.  
 - S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

**Air Liquide France Industrie**
**En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59**

 110 Esplanade du Général De Gaulle Coeur Défense, tour A (36ème étage) 92931 Paris la Défense Cedex FRANCE  
 Tel. : +33 1 53 59 75 55



**Méthane****078AGIS****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

- Restrictions d'utilisation** : Aucun(e).  
**Réglementation Seveso 96/82/EC** : Listé  
: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

- : Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit.  
Se reporter à la section 8.2

**SECTION 16. Autres informations**

- Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010
- Conseils relatifs à la formation** : S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.  
Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.
- Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R12 : Extrêmement inflammable.
- Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H220 - Gaz extrêmement inflammable.  
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- Note** : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable
- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.  
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .

Ce document a été préparé conformément aux conditions requise pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**